



# **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 :**

## **ANIMATION DU SITE NATURA 2000**

### **« HAUTE VALLÉE DE L'ESSONNE »**

**N° FR1100799**

Parc naturel régional du Gâtinais français  
Maison du Parc  
20, boulevard du Maréchal Lyautey  
91490 MILLY-LA-FORET  
Tél. : 01 64 98 73 93  
Fax : 01 64 98 71 90  
E-mail : [p.migraine@parc-gatinais-francais.fr](mailto:p.migraine@parc-gatinais-francais.fr)

## SOMMAIRE

### Préambule

### Rappel des objectifs du DOCOB

|  |           |
|--|-----------|
| <b>I/ Gestion des habitats et des espèces : animation du site et sensibilisation des acteurs</b> .....   | <b>5</b>  |
| a. Les visites conseils .....  | 5         |
| b. Animation des chartes Natura 2000.....  | 6         |
| c. Animation des contrats Natura 2000 .....  | 8         |
| d. Réunions de sensibilisation/vulgarisation .....   | 9         |
| <b>II/ Évaluation des incidences des projets</b> .....   | <b>9</b>  |
| <b>III/ Suivis scientifiques et techniques</b> .....   | <b>9</b>  |
| a. Suivi des populations de Vertigos .....   | 9         |
| b. Inventaires au marais des Rabiers .....   | 10        |
| c. Suivi des pelouses calcaires de sables xériques (6120*) et des dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis (2330) ..... | 12        |
| <b>IV/ Information, communication et sensibilisation</b> .....   | <b>13</b> |
| a. Participation à la vie du réseau au-delà du site Natura 2000 .....  | 13        |
| b. Actions de communication .....  | 13        |
| <b>V/ Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site</b> .....  | <b>14</b> |
| a. COPIL du site Natura 2000 Haute Vallée de l'Essonne .....   | 14        |
| b. Gestion administrative et financière .....  | 14        |
| c. Rédaction du rapport d'activités 2021 .....   | 14        |
| <b>Synthèse</b> .....  | <b>14</b> |
| <b>Récapitulatif du temps consacré par agent sur la période considérée et indicateurs de résultats</b> .....                                       | <b>15</b> |

## Préambule

Le site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Essonne » a été classé au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » portant sur la conservation, la restauration et le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Ce site, d'une superficie de 971 hectares, s'étend sur 5 communes (Boigneville, Buno-Bonnevaux, Prunay-sur-Essonne, Nanteau-sur-Essonne et Buthiers) toutes situées sur le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français a pris à sa charge l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) du site. Le DOCOB, finalisé en novembre 2009, a été approuvé par un arrêté préfectoral en date du 15 février 2010.

Le site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Essonne » a été désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par un arrêté ministériel en date du 25 mai 2010.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français a été désigné le 14 avril 2010 en Préfecture de l'Essonne structure animatrice du site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Essonne » n° FR1100799. Cette mission d'animation a été reconduite pour 3 années le 30 novembre 2016 à la sous-préfecture d'Etampes (91) lors d'un vote des collectivités territoriales.

Le comité de pilotage est présidé par Monsieur Jean-Jacques Boussaingault, Président du Parc naturel régional du Gâtinais français.

## Rappel des objectifs du DOCOB

Onze habitats d'intérêt européen, c'est-à-dire des habitats rares, en danger de disparition ou endémiques, ont été recensés sur le site, ainsi que quatre espèces animales d'intérêt européen inféodées à ces milieux (classés en Annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore »).

Parmi les milieux prioritaires et d'intérêt européen, on peut citer :

- \* les pelouses calcaires ;
- \* les pelouses sablo-calcaires ;
- \* les landes sèches ;
- \* les landes à genévriers ;
- \* les cladiaies ;
- \* les bas-marais alcalins ;
- \* les prairies à molinie ;
- \* les mégaphorbiaies ;
- \* les aulnaies frênaies à hautes herbes.

Parmi les espèces d'intérêt européen, on peut citer :

- \* le lucane cerf-volant ;
- \* l'écaille chinée ;
- \* *Vertigo moulinsiana* ;
- \* *Vertigo angustior*.

Afin de répondre aux enjeux de préservation des habitats et des espèces, 7 objectifs de conservation ont été définis dans le « document d'objectifs » (DOCOB).

Ces grands objectifs sont les suivants :

1. Maintenir et restaurer les conditions écologiques favorables aux populations de *Vertigos* ;
2. Maintenir et restaurer le caractère humide des marais et les ripisylves afin de préserver les habitats d'intérêt communautaire et les espèces liées ;
3. Maintenir et restaurer le réseau de pelouses sèches et les milieux associés ;
4. Maintenir et restaurer les landes sèches d'intérêt européen des coteaux ;
5. Améliorer les connaissances sur la faune aquatique ;
6. Sensibiliser les usagers du site à une meilleure prise en compte des espèces et habitats d'intérêt communautaire dans le cadre de leurs activités ;
7. Coordonner la gestion du site Natura 2000 avec les programmes publics et les autres sites Natura 2000 présents le long de l'Essonne et s'assurer de leur compatibilité.

En 2021, les missions de l'animatrice du site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Essonne » se sont articulées essentiellement autour des volets suivants :

- ✓ Gestion des habitats et des espèces : animation du site et sensibilisation des acteurs ;
- ✓ Suivis scientifiques et techniques ;
- ✓ Information, communication et sensibilisation ;
- ✓ Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site ;
- ✓ Suivi des évaluations d'incidences ;
- ✓ Participation au réseau d'acteurs et formations.

## I. Gestion des habitats et des espèces : animation du site et sensibilisation des acteurs

Rappel : Le site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Essonne » s'étend sur 971 hectares et sur deux départements : Essonne et Seine-et-Marne.

La propriété privée est très morcelée : 315 propriétaires fonciers pour plus de 1 000 parcelles. Le nombre de propriétaires est donc très important, ce qui implique d'identifier les secteurs à enjeux sur le site et les propriétaires concernés.

### a. Les visites-conseil

En 2021, compte tenu des conditions sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, le conseil aux propriétaires et communes s'est tenu dans de nombreux cas à distance (téléphone, email). **7 visites individuelles** ont néanmoins pu être réalisées auprès de propriétaires sur le site, dont les thématiques se répartissent comme suit :

**Tableau n°1 : Bilan des 7 visites-conseil réalisées en 2021**

| Interlocuteur | Commune du site                     | Sujet(s) abordé(s)  |
|---------------|-------------------------------------|---|
| Particulier   | Buno-Bonnevaux                      | Repérage sur le terrain pour proposition d'un contrat Natura 2000 de restauration d'une zone de landes sèches européennes (abattage)  |
| Commune       | Buthiers                            | Présentation du site Natura 2000 au nouveau Conseil Municipal et proposition d'adhésion à la Charte Natura 2000   |
| Particulier   | Nanteau-sur-Essonne                 | Conseils pour intégrer la biodiversité dans la gestion forestière compte tenu du zonage Natura 2000 et identification de sites potentiels pour une réunion de sensibilisation                         |
| Particulier   | Buthiers                            | Repérage sur le terrain pour conseils de gestion d'un marais converti en peupleraie   |
| Communes      | Buno-Bonnevaux, Nanteau-sur-Essonne | Repérage sur le terrain en présence des 2 Communes et des propriétaires pour proposition de contrats Natura 2000 visant à limiter la fréquentation de motos-quads sur des zones de pelouses calcaires |
| Particulier   | Nanteau-sur-Essonne                 | Identification d'arbres dangereux en bordure de parcelles boisées près de l'Essonne, conseils de gestion  |
| Commune       | Nanteau -sur-Essonne                | Identification d'arbres dangereux en bordure de parcelles boisées près de l'Essonne, conseils de gestion  |

## b. Animation : Charte Natura 2000

Rappel : Plusieurs chartes Natura 2000 ont été signées entre 2011 et 2012 par les propriétaires concernés sur le site de la Haute Vallée de l'Essonne (9 chartes représentant une surface de 404 ha, soit 41,6 % de la surface totale du site). En 2019, deux propriétaires forestiers privés avaient pu bénéficier d'une première adhésion effective à la Charte (dossiers traités et validés par le service instructeur) sur la commune de Buthiers et en 2020 une nouvelle adhésion avait été enregistrée.

En 2021, une première adhésion du Conseil départemental de l'Essonne au titre de ses acquisitions foncières (ENS) au Marais des Rabiers a été enregistrée.

A ce jour, 571,37 ha sur 971 ha sont couverts par une charte, soit un taux de couverture de 58,84%.

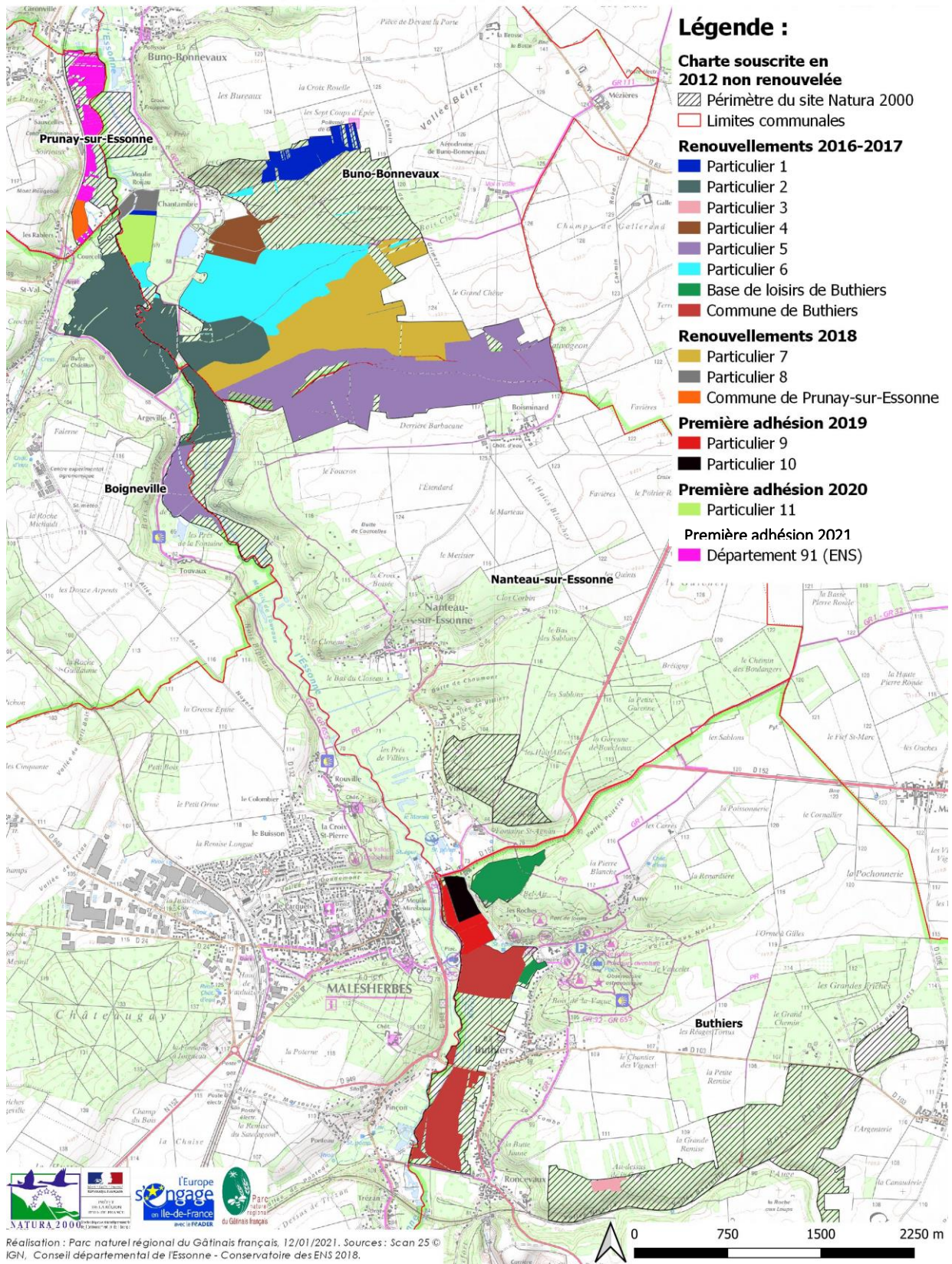
**Tableau n°2 : Bilan des chartes Natura 2000 signées et/ou renouvelées depuis 2010**

| Propriétaire              | Communes concernées                                | Surface Totale   | %             |
|---------------------------|--|------------------|---------------|
| Privé                     | Buno-Bonnevaux ; Nanteau-sur-Essonne ; Boigneville | 165 ha           | 17%           |
| Privé                     |  | 87 ha            | 9%            |
| Privé                     | Buno-Bonnevaux, Boigneville                        | 5,4 ha           | 0,6%          |
| Prunay-sur-Essonne        | Prunay-sur-Essonne                                 | 3,4 ha           | 0,4%          |
| Privé                     | Buno-Bonnevaux                                     | 15 ha            | 2%            |
| Privé                     | Buthiers   | 2,35 ha          | 0%            |
| Ile de Loisir de Buthiers | Buthiers   | 51 ha            | 5%            |
| Buthiers                  | Buthiers   | 39 ha            | 4%            |
| Privé                     | Buno-Bonnevaux                                     | 16 ha            | 2%            |
| Privé                     | Nanteau-sur-Essonne                                | 78 ha            | 8%            |
| Privé                     | Buno-Bonnevaux                                     | 70 ha            | 7%            |
| Privé                     | Buthiers   | 8,58 ha          | 0,8%          |
| Privé                     | Buthiers   | 6,88 ha          | 0,7%          |
| Privé                     | Buno-Bonnevaux                                     | 9,46 ha          | 0,7%          |
| <b>CD91</b>               | <b>Prunay-sur-Essonne</b>                          | <b>14,3 ha</b>   | <b>1,5%</b>   |
| <b>TOTAL</b>              |  | <b>571,37 ha</b> | <b>58,84%</b> |

**Nouvelle adhésion 2021**



## État des lieux des souscriptions à la charte NATURA 2000 en 2020 Site Haute-Vallée de l'Essonne



### c. Animation des contrats Natura 2000 / travaux de restauration

Deux projets de contrat Natura 2000 ont été proposés et un projet de convention de gestion a été redynamisé :

*Contrats Natura 2000 pour « Informer les usagers pour limiter leur impact sur les milieux sensibles » et « Produire et installer des barrières (« Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès »)*

- Sur les Communes de Nanteau-sur-Essonne et Buno-Bonnevaux : Le passage récent et répété de motos et quads a été déploré par les propriétaires du terrain privé situé à Buno-Bonnevaux, lieu-dit « Les Canches ». Les engins accèdent aux terrains privés via les chemins communaux situés sur Nanteau-sur-Essonne et Buno-Bonnevaux comportant des pelouses calcicoles, classées « habitat d'intérêt communautaire » 6210 au titre de Natura 2000. (Ces zones avaient fait l'objet d'un chantier de restauration financé via un contrat Natura 2000 en 2011 et avaient été retravaillées bénévolement en 2019 sous la forme d'un chantier-nature avec l'école TECOMAH). Une rencontre sur site a été organisée le 3 mars en présence des propriétaires privés et des Communes de Nanteau-sur-Essonne et Buno-Bonnevaux pour constater et pour identifier des mesures visant à réduire ces dégradations. En plus d'actualiser les arrêtés d'interdiction de passage, il a été proposé aux Communes deux types de contrats Natura 2000 : un permettant d'installer des panneaux d'information le long du chemin communal donnant sur le terrain privé, faisant état du zonage Natura 2000, des espèces d'intérêt communautaire, des habitats remarquables et de l'interdiction absolue d'y accéder ; et un autre finançant des barrières empêchant l'entrée sur la zone située en site Natura 2000. Les négociations sont en cours avec les Communes.

*Contrat Natura 2000 pour « restaurer et maintenir l'ouverture du milieu par entretien et exporter les résidus »*

- Sur la Commune de Buno-Bonnevaux : présence d'une **lande sèche européenne** colonisée par les ligneux sur 8,4 ha chez un propriétaire forestier privé. Le plan simple de gestion précise un passage en coupe de la parcelle en 2021. Le propriétaire avait été rencontré les années précédentes et le gestionnaire sensibilisé pour le montage d'un contrat. Les travaux à prévoir étaient : l'abattage de pins sylvestre adultes et l'exportation des produits de coupe en dehors de la lande. Une visite sur site a été organisée en 2021 en présence du propriétaire et du gestionnaire afin de chiffrer les travaux et constituer le contrat sur 3 ans, mais le propriétaire a finalement choisi de ne pas donner suite en raison du montant trop élevé des fonds à avancer (plus de 20 000€).

*Convention de gestion pour « restaurer et entretenir le caractère ouvert du marais et exporter les résidus »*

- Sur la Commune de Prunay-sur-Essonne : le **marais des Rabiers** (3,4 ha) tend à se refermer. Il a été proposé à la Commune, en concertation avec le Département de l'Essonne qui possède également des terrains à proximité, de relancer le projet de réouverture du milieu (*mégaphorbiaie eutrophe*). L'option du contrat Natura 2000 a été envisagée en 2019 mais écartée par la Commune en 2020. Deux rencontres sur le terrain ont eu lieu en 2020 pour identifier le site et préciser les opérations à prévoir dans le cadre d'une convention de gestion tripartite : inventaires faune-flore (état



initial et état final), abattage de peupliers (sécurisation du chemin communal), extension de la cladiaie et de la moliniaie et entretien de la prairie humide par débroussaillage de la végétation basse, entretien du milieu ré-ouvert par fauchage, curage et ouverture d'une mare, ouverture de perspectives paysagères à partir du cheminement, pose d'un panneau d'information. La convention de gestion doit être renouvelée au cours de l'année 2022 (après réalisation d'inventaires faune-flore en 2021 par le Parc) afin de définir les modalités de prise en charge de l'intervention. La Commune envisage de réaliser un chantier nature pédagogique ouvert aux bénévoles pour les travaux de débroussaillage en complément des travaux mécanisés. Les travaux doivent être chiffrés et programmés pour 2022, après la réalisation de l'état initial.

#### **d. Réunions de sensibilisation / formations organisées**

- Une journée de sensibilisation aux Vertigos à destination des gestionnaires de sites Natura 2000 et des réserves naturelles franciliennes a été co-organisée le mardi 1er juin 2021 avec la DRIEAT. La matinée sur le terrain a donné lieu à un après-midi de détermination des espèces en salle polyvalente de Boutigny-sur-Essonne. Présence de 10 participants très satisfaits du déroulement de la journée.



- Une journée de sensibilisation a été co-organisée avec le CRPF Ile de France Centre Val de Loire à destination des propriétaires forestiers sur les milieux Natura 2000: « Essences forestières et Natura 2000 » (Journée d'échanges FOGEFOR/N2000) le vendredi 22 mai à Nanteau sur Essonne (91). 40 participants.

## **II. Évaluation des incidences des projets**

En 2021, dans un contexte de crise sanitaire limitant les manifestations publiques, une évaluation d'incidences a été instruite, pour la manifestation sportive Velostar (« La Jacques Gouin ») qui s'est tenue le 7 mars 2021. L'avis du service instructeur s'est avéré favorable sous réserves.

## **III. Suivis scientifiques et techniques**

### **a) Evaluation de l'état de conservation des populations de Vertigos**

Pour rappel, six années de suivi de la présence des Vertigo ont été réalisées depuis 2013 par deux prestataires malacologues, sur neuf zones de prospection disséminées sur le site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Essonne ».

Au cours de l'été 2021, le rapport relatif au suivi 2020 a été relu et ajusté pour finalisation. Des échanges ont été tenus sur le retour d'expériences du prestataire concernant sa mise en œuvre de la méthodologie.

Compte tenu des faibles populations observées, nous avons convenu qu'à partir de 2021 le suivi ne serait plus annuel mais serait plutôt reconduit tous les 4-5 ans. En 2021, une évaluation de l'état de conservation des populations de Vertigos a été réalisée synthétisant les données disponibles depuis 2013, pour les deux espèces de Vertigo. Le prestataire qui avait fait le suivi

en 2014 et 2015 n'ayant pas relevé tous les points GPS prévus en raison du niveau d'eau trop élevé, et l'année 2016 ayant été blanche pour la même raison, un problème méthodologique est apparu, la continuité ne pouvant être suivie que pour un point donné. Néanmoins l'étude a pu montrer :

- 1. L'absence de proportionnalité entre les *Vertigo moulinsiana* présents sur la végétation et la litière,
- 2. L'effet de la crue en 2016: les *Vertigo* qui étaient trop bas dans le niveau topographique ont peiné à se reproduire et en 2017 étaient en faible nombre par la suite.

Globalement, on note une forte régression du *Vertigo moulinsiana* depuis 2015 et une raréfaction du *Vertigo angustior*. Un rapport d'évaluation de l'état de conservation a été produit en même temps que le rapport de suivi 2020 et les résultats ont été valorisés. Un article sera soumis à la revue *Natura*.

#### **b) Inventaires au Marais des Rabiers (Prunay-sur-Essonne, 91): Rhopalocères, odonates, chiroptères, *Vertigo*, herpétologie**

→ Rhopalocères :

2 passages ont été faits sur transects au printemps 2021, correspondant à 1 jour terrain et 1 jour saisie dans CETTIA (par 2 personnes, soit 4 journées).

4 espèces ont été vues : le Vulcain (*Vanessa atalanta*), la Piéride du navet (*Pieris napi*), le Tristan (*Aphantopus hyperantus*) et le *Pterophorus pentadactylus*. Les deux dernières sont 2 espèces nouvelles dans la base de données Cettia pour la commune de Prunay.

→ Chiroptères:

Le protocole point fixe du suivi vigie-chiro du MNHN a été mis en place sur quatre passages. Ce protocole repose sur l'écoute et l'enregistrement des ultrasons émis par les chauves-souris. 1 enregistreur automatique (SM2bat+) a été posé en deux points en juin/juillet et en août/septembre. Ces deux périodes correspondent à des moments phares du cycle biologique des espèces : l'été, période de reproduction et d'élevage des jeunes et l'automne, période de migration et de swarming (accouplements). Les fichiers-sons enregistrés par le SM2bat+ ont été transmis sur le portail du MNHN pour analyse automatique. L'étude a démontré qu'au moins 4 espèces fréquentent le site dont la Séroline commune, classée vulnérable dans la liste rouge régionale.

→ Odonates:

Une prospection a été réalisée le 30 mai 2018 et le 6 juillet 2021 avec l'emploi de filets (1/2 journée x 2 + 1 journée de détermination d'exuvies) x 2 personnes = 4 journées). Le tableau ci-dessous récapitule les espèces identifiées lors des deux sorties. Au total, 17 espèces ont été recensées dont une qui sera à confirmer lors de prospections en 2022 (*Coenagrion pulchellum*).

| Une prospection a été réalisée le 30 mai 2018 et le 6 juillet 2021. Ce tableau récapitule les espèces identifiées lors des deux sorties.<br><br>Au total, <b>17 espèces</b> ont été recensées dont une qui est à confirmer lors des prochaines prospections en 2022 (Coenagrion pulchellum). |  | Liste rouge Ile-de-France     | Mai 2018  | Juillet 2021 |
|--|--|-------------------------------|-----------|--------------|
|  |  | Anax imperator, Anax empereur | LC        |              |
|  | <b>Calopteryx splendens, Caloptéryx éclatant</b>         | LC                            | X         | X            |
|  | <b>Calopteryx virgo, Caloptéryx vierge</b>               | NT                            |           | X            |
|  | <b>Coenagrion puella, Agrion jouvencelle</b>             | LC                            | X         | X            |
|  | <b>Coenagrion pulchellum, Agrion joli, à vérifier!</b>   | EN                            |           | X            |
|  | <b>Crocothemis erythraea, Crocothémis écarlate</b>       | LC                            | X         | X            |
|  | <b>Erythromma viridulum, Naiade au corps vert</b>        | LC                            |           | X            |
|  | <b>Ischnura elegans, Agrion élégant</b>                  | LC                            | X         | X            |
|  | <b>Libellula depressa, Libellule déprimée</b>            | LC                            | X         |              |
|  | Libellula fulva, Libellule fauve                         | LC                            | X         | X            |
|  | <i>Libellula quadrimaculata, Libellule quadrimaculée</i> | LC                            | X         |              |
|  | <b>Orthetrum albistylum, Orthétrum à stylets blancs</b>  | LC                            | X         |              |
|  | Orthetrum brunneum, Orthétrum brun                       | LC                            | X         |              |
|  | <b>Orthetrum cancellatum, Orthétrum réticulé</b>         | LC                            | X         |              |
|  | <b>Orthetrum coerulescens, Orthétrum bleuisant</b>       | VU                            |           | X            |
|  | <b>Platycnemis pennipes, Agrion à larges pattes</b>      | LC                            | X         | X            |
|  | <b>Sympetrum sanguineum, Sympétrum sanguin</b>           | LC                            |           | X            |
|  |  |                               | <b>11</b> | <b>12</b>    |

**Légende :**  
 LC : Préoccupation mineure  
 NT : Quasi menacé  
 VU : Vulnérable  
 EN : En danger

En gras, espèces nouvelles dans la base de données Cettia pour la commune de Prunay.

→ Vertigo:

1 passage a été réalisé en septembre (battage + prélèvement de litière), correspondant à 1 journée terrain + 4 journées de tri des litières.

Le battage de la végétation n'a permis de noter la présence que de 2 espèces, très communes (Ambrette commune et l'escargot des haies/jardins). La nature de la végétation dans le marais des Rabiers est celle d'une zone humide dégradée et dont la dynamique tend vers la fermeture du milieu et donc la disparition des caricaies et roselières. Cette dynamique n'est pas favorable aux espèces de vertigos recherchées (Mouliniana et Angustior). Les plantes présentes nous indiquent des conditions hydrologiques défavorables.

L'absence de ces espèces d'escargots inféodés aux zones très humides est à mettre en lien avec la nature des autres espèces de gastéropodes actuellement présentes. On retrouve des coquilles récentes de Vallonies des marais ainsi que des vertigos des marais (vivants) parfois en grande quantité. Leur présence témoigne d'une situation hygrophile passée mais qui tend vers une situation méso-hygrophile sans pour autant être sec (par période) à ce jour. La présence de coquilles anciennes de vertigos étroits confirme ce passé plus humide de la zone.

Des prospections ont été faites dans une parcelle à côté de ce marais, dans une zone plus humide plutôt de type caricaies. Les services départementaux y ont effectué de récents travaux de réouverture de milieu et de creusement de zones humides. Aujourd'hui, sur cette zone « témoin » aucun individu vivant de vertigo mouliniana ou Angustior ont été détecté. Néanmoins, si un reliquat de population existe, il y a espoir qu'il se développe. Les coquilles anciennes retrouvées, mais pas encore à l'état de subfossiles, nous permettent de rester optimiste.

→ Herpétologie : préparation d'un cahier des charges pour une étude d'inventaire sur les amphibiens et les reptiles, financée par le CD91.

Amphibiens : 8 passages ont été réalisés au printemps 2021. 5 espèces d'amphibiens ont été identifiées dans la zone d'étude, dont 2 considérées comme patrimoniales au regard de leur

statut à l'échelle européenne, nationale et régionale :

**Tableau 2 : Liste des espèces d'amphibiens observées**

| Taxonomie                 |   | Statut Europe |           | Statut National |           | Statut Régional |    |
|---------------------------|---|---------------|-----------|-----------------|-----------|-----------------|----|
| Nom vernaculaire          | Nom scientifique                        | DH            | LRE       | PN              | LRN       | LRR             | DZ |
| Crapaud commun            | <i>Bufo bufo</i>                        | *             | LC        | Art. 3          | LC        | *               | *  |
| <b>Grenouille agile</b>   | <b><i>Rana dalmatina</i></b>            | <b>An.IV</b>  | <b>LC</b> | <b>Art. 2</b>   | <b>LC</b> | *               | *  |
| <b>Grenouille commune</b> | <b><i>Pelophylax kl. esculentus</i></b> | *             | <b>LC</b> | <b>Art. 4</b>   | <b>NT</b> | *               | *  |
| Grenouille rieuse         | <i>Pelophylax ridibundus</i>            | *             | LC        | Art. 3          | LC        | *               | *  |
| Triton palmé              | <i>Lissotriton helveticus</i>           | *             | LC        | Art. 3          | LC        | *               | *  |

**Légende :**

DH : Directive habitats - DH An. IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

LRE : Liste Rouge Européenne – LC : Préoccupation mineure

PN : Protection Nationale - Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection : Art. 2 : article 2 protection de l'espèce et de l'habitat ; Art. 3 : article 3 protection de l'espèce ; Art. 4 : article 4 interdiction de mutilation et de commerce des animaux.

LRN : Liste Rouge Nationale – LC : préoccupation mineure ; NT : quasi menacée

LRR : Liste Rouge Régional - \* : non concerné

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Ile-de-France - \* : non concerné

En gras : les espèces considérées comme patrimoniales

**Reptiles** : 3 espèces ont été identifiées sur le site, dont une seule patrimoniale, la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), protégée au niveau national, inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats et considérée comme espèce déterminante de ZNIEFF en région Ile-de-France:

**Tableau 3 : Liste des espèces de reptiles observés**

| Taxonomie              |                                   | Statut Europe |           | Statut National |           | Statut Régional |            |
|------------------------|-----------------------------------|---------------|-----------|-----------------|-----------|-----------------|------------|
| Nom vernaculaire       | Nom scientifique                  | DH            | LRE       | PN              | LRN       | LRR             | DZ         |
| <b>Coronelle lisse</b> | <b><i>Coronella austriaca</i></b> | <b>An.IV</b>  | <b>LC</b> | <b>Art. 2</b>   | <b>LC</b> | *               | <b>Oui</b> |
| Couleuvre helvétique   | <i>Natrix helvetica</i>           | *             | LC        | Art. 2          | LC        | *               | *          |
| Orvet fragile          | <i>Anguis fragilis</i>            | *             | LC        | Art. 3          | LC        | *               | *          |

**Légende :**

DH : Directive habitats - DH An. IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

LRE : Liste Rouge Européenne – LC : Préoccupation mineure

PN : Protection Nationale - Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection : Art. 2 : article 2 protection de l'espèce et de l'habitat ; Art. 3 : article 3 protection de l'espèce.

LRN : Liste Rouge Nationale – LC : préoccupation mineure

LRR : Liste Rouge Régional - \* : non concerné

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Ile-de-France - \* : non concerné

En gras : les espèces considérées comme patrimoniales

L'inventaire a révélé que le site n'est que peu attractif pour l'herpétofaune. Le milieu boisé reste très fermé et permet probablement d'accueillir certains individus et/ou espèces durant la phase terrestre pour les amphibiens et éventuellement pour l'hibernation des deux groupes étudiés, mais les potentialités d'accueil pour la phase de reproduction restent très limitées.

Afin d'accroître l'attrait du site pour l'herpétofaune, il a été recommandé de maintenir certaines zones ouvertes créant ainsi des espaces de lisières et de clairières pour les Reptiles. Pour les Amphibiens, les faibles niveaux d'eau ainsi que la faible présence de dépressions limitent très fortement les zones favorables de reproduction. Il serait donc intéressant d'étudier les possibilités de création de mares et/ou de dépressions sur le site pour favoriser le développement de ce groupe faunistique.

**c) Suivi des pelouses calcaires de sables xériques (6120\*) et des dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis* (2330)**

Le protocole du MNHN pour les habitats 2330 et 6120 a été finalisé cette année par le CBNBP du MNHN. En mai 2021, l'animatrice du site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Essonne » a mis en œuvre ce protocole sur le secteur du Larris des Boulins (secteur 1, Buno-Bonnevaux), et aux Canches (secteur 6) avec l'appui technique du Chargé d'études flore et habitat au

MNHN / CBNBP, à l'occasion d'une formation organisée par la DRIEE et le MNHN. Les résultats seront rentrés dans un tableau qui sera fourni par le Chargé d'études (en attente). Le secteur prospecté sera suivi tous les 4 à 5 ans.

#### **d) Inventaires des Pollinisateurs sauvages – site des Canches**

Le Parc réalise avec l'OPIE (Observatoire Pour les Insectes et leur Environnement) une étude sur les pollinisateurs sauvages. Cette étude est réalisée sur les 4 Parcs naturels régionaux d'Ile de France. Cette étude est financée par La région Ile de France. 6 sites ont été choisis sur chaque Parc. Ces sites seront suivis sur 3 ans, avec plusieurs inventaires par an (1 passage par mois en saison, si le temps est favorable aux pollinisateurs). Sur le Parc du Gâtinais, un des sites choisis est le Site de Canches à Buno-Bonnevaux. Plusieurs inventaires ont été réalisés en 2021 sur le site. Les résultats seront connus en 2023.

### **IV. Information et communication**

#### **a) Participation à la vie du réseau au-delà du site Natura 2000**

En raison de l'épidémie de Covid-19, les occasions de se rencontrer en présentiel au sein du réseau ont été moins nombreuses en 2021 que d'habitude.

| <b>Intitulé de la réunion</b>  | <b>Organisateurs</b> | <b>Objet</b>  | <b>Lieu</b>                                    | <b>Durée</b> |
|--|----------------------|---|--|--------------|
| Trilatérale DRIEAT-DDT91-<br>Animateurs sites 91   | DRIEAT, DDT91        | Revenir sur<br>l'animation 2020 et<br>fixer les objectifs pour<br>l'animation 2021  | Distanciel                                     | 0,5 jour     |
| 1er forum régional des<br>gestionnaires d'espaces<br>naturels  | ARB                  | Renforcer et<br>dynamiser le réseau<br>des sites de<br>conservation de la<br>nature en Île-de-<br>France ainsi que les<br>échanges entre ses<br>membres | Distanciel                                     | 2h           |
| Comité technique et<br>scientifique d'actualisation du<br>Docob du site Natura 2000<br>Pelouses calcaires du Gâtinais<br>se  | NaturEssonne         | S'informer et fournir<br>des remarques sur<br>l'actualisation du<br>DOCOB   | Distanciel                                     | 0,5 jour     |
| Formation au protocole<br>d'évaluation de l'état de<br>conservation des pelouses<br>calcaires de sables xériques<br>(6120*) et des dunes<br>intérieures avec pelouses<br>ouvertes à <i>Corynephorus</i> et<br><i>Agrostis</i> (2330) | CBNP - DRIEE         | Se familiariser au<br>protocole et le<br>mettre en œuvre sur<br>le site HVE   | Site N2000 HVE                                 | 1 jour       |
| Journée de rencontres ZSC /<br>découverte du site N2000<br>« Coteaux et boucles de la<br>Seine»  | DRIEAT               | Découvrir le site, les<br>habitats naturels et<br>espèces en<br>présence, et<br>échanger sur les<br>enjeux et les actions<br>qui y sont engagées        | Site N2000 du<br>massif de<br>Rambouillet (78) | 1 jour       |

## **b) Actions de communication**

- Mise à jour du site dédié du CD77 : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/haute-vallee-de-l-essonne>, de la page internet du site du Parc et de la page internet de la DRIEE dédiées au site Haute Vallée de l'Essonne.
- Rédaction de posts Facebook pour les journées de sensibilisation sur la page Facebook du Parc et la page Twitter du Parc (relayés sur la page Twitter de la DRIEE)
- Communication sur les aides Natura 2000 (contrats) à travers le guide des aides aux communes du Parc et un article dans l'Abeille du Parc.

## **V. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site**

### **a) COPIL du site Natura 2000 Haute Vallée de l'Essonne**

Le 31 mai 2021 s'est tenu le Comité de pilotage du site en visioconférence pour respecter les restrictions sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19. Ce COPIL, qui a réuni 13 personnes (Communes situées sur le site Natura 2000, DRIEAT, DDT 77, Chambre d'Agriculture, Associations, CRPF, Fédérations de pêche, PNRGF), a permis de faire le bilan des activités 2019-2020 et préparer les activités 2021-2022.

Une part belle a été consacrée à la présentation des résultats des sept années de suivi de la présence des Vertigo réalisées depuis 2013 sur le site Natura 2000 HVE. Une rencontre de terrain a permis d'illustrer ce suivi sur l'un des sites de prospection à Boigneville, en présence du malacologue qui a réalisé le suivi. La rencontre de terrain a réuni l'après-midi 8 personnes (nombre limité à 10 personnes en raison du Covid) et a été très appréciée par les participants.

### **b) Gestion administrative et financière**

Pour l'année 2021, le Parc a déposé auprès de la DRIEAT :

- Une demande de paiement pour l'animation de l'année 2020 afin de clôturer la convention d'animation ;
- La convention relative à l'attribution de l'aide financière pour l'animation de l'année 2021.

La demande de paiement pour l'année 2021 et la demande de subvention pour l'animation 2022 ont été également préparées en 2021.

### **c) Rédaction du rapport d'activités 2021**

Le présent rapport d'activité a été établi pour l'animation 2021.

## **VI. Synthèse**



De nouveaux propriétaires ont été sensibilisés dans le cadre de visites individuelles et une réunion de sensibilisation sur le terrain a permis d'introduire les habitants du site Natura 2000 Haute Vallée de l'Essonne au protocole de suivi Vertigo.

Le marais des Rabiers a fait l'objet d'une proposition de convention tripartite entre la Commune de Prunay-sur-Essonne, le Conseil Départemental du 91 et le PNR, le site étant désormais couvert par la Charte Natura 2000. Des inventaires faune-flore ont été réalisés sur ce site pour obtenir un état initial permettant de suivre l'évolution du site après la mise en œuvre des travaux prévus dans la convention.

Les autres suivis scientifiques se sont concentrés sur les milieux ouverts d'intérêt européen, avec l'application du protocole d'évaluation des pelouses calcaires de sables xériques (6120\*) et des dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis* (2330) sur deux secteurs du site Natura 2000 Haute Vallée de l'Essonne.

**Récapitulatif du temps consacré par agent sur la période considérée et indicateurs de résultats :**

| Synthèse du temps passé par agent en 2021   |                           |   |                |   |        |
|---|---------------------------|---|----------------|---|--------|
| Agent   | Actions                   | Sous-actions  | Heures passées | Indicateurs de résultats  |        |
| Pishum Migraine<br>Chargés de l'animation du site<br>NATURA 2000 Haute-Vallée de<br>l'Essonne<br>(4 mois d'arrêt maladie : Covid-<br>19 et grossesse) |                           | Bibliographie   | 25             |   |        |
|   | Formation                 | Protocoles dunes intérieures (2330)<br>et pelouses calcaires sur sables xériques (6120)   | 16             | Présence à une journée de formation<br>Etude des protocoles MNHN et des<br>espèces en présence  | oui    |
|   | Outils<br>contractuels    | Contrats NATURA 2000  | 15             | Projets de nouveaux contrats  | 3      |
|   |                           | Convention de gestion Marais des Rabiers  | 8              | Convention de gestion à l'étude   | 1      |
|   |                           | Renouvellement / démarchage pour signature<br>nouvelles Chartes   | 38             | Une nouvelle Charte instruite<br>Deux propositions d'adhésion refusées  | 3      |
|   | Inventaires/<br>études    | Suivi Vertigo   | 15             | Relecture et validation du rapport<br>d'étude 2020, échanges avec le<br>prestataire sur la méthodologie d'analyse<br>et validation de la synthèse (présentée<br>en COPIL) | 1/1    |
|   |                           | Protocole d'évaluation de l'état de conservation<br>des pelouses calcaires de sables xériques (6120*)<br>et les dunes intérieures avec pelouses ouvertes à<br>Corynephorus et Agrostis (2330) | 15             | Mise en œuvre du protocole aux<br>Canches et au larris des Boulins  | oui    |
|   |                           | Organisation d'inventaires faune-flore (état<br>initial) au Marais des Rabiers  | 20             | Points en interne, sollicitation de devis, organisation<br>des inventaires en régie, échanges avec le CD91 et la<br>Mairie de Prunay-sur-Essonne sur les résultats        |        |
|   | Sensibilisation           | Visites incitatives   | 56             | Nombre de visites conseil réalisées   | 7      |
|   |                           | Journée d'initiation à la mise en œuvre du<br>protocole Vertigo   | 18             | Nombre de comptes-rendus de visite<br>Nombre de questionnaires sensibilisés   | 7<br>6 |
|   | Evaluation<br>d'incidence | Suivi et accompagnement des projets pour<br>mesurer leur incidence sur les habitats et espèces  | 1              | Nombre d'évaluations<br>accompagnées  | 1      |
|   |                           | Production cartographique   | 5              | Nombre de cartes produites  | 1      |
|   |                           | Mise à jour du site internet  | 5              | Site internet à jour  |        |
|   |                           | Fiche info n°11   | 5              | Fiche info éditée et diffusée   | 1      |
|   | Réseau<br>d'acteurs       | Journées techniques, journée d'échanges,<br>études, cadrage administratif DDT...  | 4              | Nombre journées d'échanges  | 0,5    |
|   |                           | Présence au COPIL du site Natura 2000<br>« Pelouses calcaires du Gâtinais »   | 4              | Nombre de COPILs Natura 2000  | 1      |

|   |                     |  |            |  |            |
|---|---------------------|--|------------|--|------------|
|   |                     | Echanges avec DRIEAT, DDT, MNHN, ...   | 6          | Nombre de points téléphoniques et échanges d'emails  | 6          |
|   |                     | Suivi d'activité   | 45         | Bilan d'activité 2021<br>COFIL : organisation logistique (et un report cause Covid), préparation des supports de présentation (bilan 2020 et perspectives 2021), réunion et rédaction et envoi du compte-rendu | 1/1<br>1/1 |
|   |                     | Suivi financement  | 16         | Montage de la demande de paiement 2021 et de la demande de subvention 2022   | 2/2        |
|   |                     | Points chef de pôle et collègues impliqués dans l'animation du site  | 36         | Points Natura 2000   |            |
| <b>SOUS-TOTAL 1</b>   |                     |  | <b>353</b> |  |            |
| Alexandre Emerit<br>Coordination des sites NATURA 2000 sur le PNR | Administratif       | Coordination chef de pôle - COFIL  | 24         | Points Natura 2000   |            |
|   | Inventaires / étude | Mise en place d'inventaire Pollinisateurs sauvages sur le site des Canches, avec l'OPIE                      | 16         |  |            |
| Vincent Van de Bor  | Animation           | Animation de la journée Vertigo de juin sur le protocole Vertigo pour les animateurs Natura 2000 franciliens | 30         | Une journée de formation animée  |            |
|   |                     | Inventaire Vertigos marais de Rabiers  | 10         | Un rapport réalisé   |            |
| Julie Maratrat  | Inventaires         | Réalisation des inventaires 2021 (papillons, odonates et chauve-souris), avec l'aide de stagiaires           | 72         | 3 points de calage   |            |
| Fabienne Cotté  | Communication       | Edition des fiches info, d'articles sur le site du PNRGF, de la Charte Natura 2000                           | 0          | 2 fiches info éditées<br>1 document de présentation de la Charte mis à jour<br>Maintenance du site du PNRGF  |            |
| Maureen Carre   | Administratif       | Reporting,<br>Suivi financement  | 10         | Relecture des rapports d'activité, de la demande paiement 2020 + demande de subvention 2021  |            |
| Jocelyn Guiho   | SIG                 | Formation et assistance QGIS, traitement de points GPS, cartographies, gestion de calendriers                | 8          | Formation à QGIS, aide à l'élaboration de cartes   |            |
| <b>Sous – total 2021</b>  |                     |  | <b>170</b> |  |            |
| <b>TOTAL ANNEE 2021</b>   |                     |  | <b>523</b> |  |            |